

## **2-Personnel informaticien insuffisant, statut peu attrayant**

*Le problème des effectifs a été pris en charge et il a été procédé au recrutement, en 1996, de 142 agents de cette spécialité dont 62 ingénieurs d'Etat et 52 techniciens supérieurs.*

*Par contre le problème de la situation de cette catégorie de personnel reste entier et ce pour toutes les administrations qui doivent s'informatiser. Dès qu'un cadre informaticien acquiert une bonne expérience, il quitte la fonction publique. Cette préoccupation a été clairement exprimée lors des journées sur la fiscalité organisées en avril 1996 au palais des nations.*

## **3-Priorité accordée aux services de recouvrement, négligeant quelque peu les services d'assiette ; pas de formation utilisateurs**

*Dans son diagnostic de la situation antérieure aux réformes, la Cour, avec beaucoup de pertinence, signalait le niveau anormalement bas d'apurement des rôles, avec des taux moyens descendus à 53%, voire moins dans certains cas particuliers, et imputait ces mauvaises performances à plusieurs facteurs dont l'utilisation de méthodes archaïques de gestion des recettes et à l'insuffisance des effectifs.*

*C'est ce constat que nous partageons totalement, qui est à la base de notre décision d'accorder la première priorité à cette activité. Il ne sert à rien d'asseoir des impôts s'ils ne sont pas recouverts. Cela prive le Trésor de ressources, cela décrédibilise l'action de l'Etat et cela entraîne des dépenses inutiles.*

*Néanmoins, les services d'assiette ne sont pas oubliés. Les logiciels les concernant sont en cours de test dans une inspection et une première tranche d'inspections sera équipée fin 1997.*

*La formation "utilisateur" ne pouvait se faire avant que le matériel ne soit en place. 200 agents des recettes ont été formés depuis l'installation des cent réseaux. Tous les autres agents seront formés au fur et à mesure de l'équipement de leur service.*

## **4-Réduction du programme à cent recettes ; délais irréalistes**

*Sans préciser ses sources, la Cour rapporte que, compte tenu des retards dans le processus d'informatisation, il aurait été décidé en fin d'année 1994 de réduire l'objectif à cent recettes sur la période 1995-1998. Il semble y avoir quiproquo.*

*Il est clair que l'informatisation de l'administration fiscale a subi, comme celle de toutes les activités administratives et économiques du pays, un retard de plus de quinze ans. mais c'est, au contraire, pour gagner du temps, que la décision a été prise d'anticiper les conclusions des études, entamées en 1993 et achevées en 1995, relatives au schéma directeur informatique, en demandant et en obtenant l'inscription d'une opération d'acquisition de cent réseaux (bien qu'intitulée 500 micros dans la première décision avant réévaluation, l'opération porte sur exactement le même nombre de matériels).*

*Il n'a jamais été question de réduire le programme. Bien au contraire, dès l'opération réalisée en 1995, il a été demandé et obtenu l'inscription d'une nouvelle opération pour 150 réseaux dont l'acquisition est en cours.*

*Le programme global porte sur quelques 5000 matériels à acquérir à l'horizon 2000. Il touche toutes les structures dans le cadre d'un schéma directeur bien articulé, dont chaque étape est aujourd'hui connue.*

*Enfin, la Cour s'interroge sur les raisons qui ont amené la hiérarchie à fixer des délais jugés trop contraignants pour l'aménagement des sites destinés à recevoir les équipements. Il est parfois nécessaire de fixer des objectifs volontaristes, si tant est, que donner cinq semaines à ses services pour*